

**CHARGE D'ENSEIGNEMENT – 2022-2025**  
**Procédure d'attribution conformément aux décisions de l'ED du 7 avril 2016**

**Conditions du concours pour les charges d'enseignement :**

Le nombre de charges d'enseignement allouées à l'ED (Ecole Doctorale) sera porté ultérieurement à la connaissance des candidats sur le site internet de l'Ecole (<http://www.ed-despeg-unice.fr/>).

Les candidats/tes aux charges d'enseignements doivent postuler à une demande de contrats doctoraux en 2022-2023 ou être déjà titulaire d'un contrat doctoral depuis moins d'1 an (promotion 2021-2022).

En amont du concours, le jury d'attribution des charges d'enseignement, dont la composition est précisée ci-dessous, peut procéder à une sélection parmi les candidats/tes pour déterminer ceux/celles autorisés/ées à concourir, notamment pour respecter un équilibre entre laboratoires et entre disciplines. Les candidats/tes sélectionnés/ées pour l'audition sont prévenus par courrier électronique qui vaut convocation.

Le jury auditionne les candidats/tes sélectionnés/ées.

1. Si le/la candidat/e postule à un contrat doctoral pour l'année en cours (2022-2023), il/elle disposera de 2 minutes supplémentaires, qui se rajouteront aux 5 minutes de présentation du projet de thèse, afin de motiver sa demande ;

2. Si le/la candidat/e est déjà titulaire d'un contrat doctoral et postule uniquement pour la charge d'enseignement, seul le dossier transmis sera examiné. Pas d'audition prévue dans ce cas conformément au Conseil du 11 mai 2021.

Dans le premier cas de figure, l'audition a pour objectif d'apprécier les motivations des candidats/tes ainsi que leur capacité d'enseignement.

A l'issue de l'audition, le jury établit un classement des candidats/tes éventuellement assorti d'une liste complémentaire et le Directeur de l'ED propose au Président de l'Université d'attribuer les charges d'enseignement en fonction du classement.

**Le concours se déroulera du 4 au 12 juillet 2022 avec audition le 12 juillet 2022**

**Composition du jury et déroulement du concours :**

Le jury de sélection de l'Ecole Doctorale pour l'attribution des charges d'enseignement est identique à celui d'attribution des contrats doctoraux. C'est une émanation du Conseil de l'ED. Il est présidé par le Directeur de l'ED qui assure le bon déroulement du concours et les opérations de vote. Sa composition sera rendue publique par voie d'affichage avant le début du concours.

Les membres du jury peuvent se faire remplacer par un représentant, membre du même laboratoire, titulaire d'une HDR, dont le nom est communiqué au Directeur de l'Ecole Doctorale avant le début du concours. Ce remplacement vaut pour toute la durée du concours.

Les votes sont organisés par le président du jury qui propose, après discussions et votes intermédiaires, une liste de candidats/tes classés/ées. Le vote sur la liste et sur l'éventuelle liste complémentaire doit recueillir au moins les deux tiers des suffrages exprimés pour être entériné.

**Remise des dossiers de candidature complets et signés : le 29/06/2022 minuit sur la plateforme ADUM**

**PAGE 2 - LISTE DOCUMENTS A JOINDRE POUR CHARGE D'ENSEIGNEMENT**

## Documents à transmettre à l'ED pour postuler à une charge d'enseignement

a. Si vous postulez à un contrat doctoral en 2022-2023 et que désirez postuler également pour une **Charge d'Enseignement (CE)** vous devez déposer **en même temps** et en complément de votre dossier de **Doctorant Contractuel**, un dossier comportant les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un CV détaillé qui précise la discipline et le sujet de la thèse ainsi que le laboratoire d'accueil
- la mention précise du département dans lequel vous souhaitez enseigner
- l'accord signé du directeur de thèse

b. Si vous êtes déjà titulaire d'un contrat doctoral et que désirez postuler pour une **Charge d'Enseignement (CE)** vous devez déposer un dossier comportant les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un CV détaillé qui précise la discipline et le sujet de la thèse ainsi que le laboratoire d'accueil
- Une mention précise du département dans lequel vous souhaitez enseigner
- l'accord signé du directeur de thèse
- Une copie de votre contrat doctoral